

DOCUMENTS ANNEXES

1. Arrêté préfectoral du 02/11/2017 portant désignation du commissaire-enquêteur, ouverture et organisation d'enquête publique.
2. Déclaration sur l'honneur ne pas être intéressé à titre personnel ou en raison de mes fonctions à l'opération soumis à enquête.
3. Avis d'ouverture d'enquête publqie
4. Publications légales : Nice-Matin et Avenir Côte d'Azur
5. Certificats d'affichage de Monsieur le Maire de la Commune de Levens (*nombre de certificats 8*).
6. Lettre du Commissaire-enquêteur en date du 21/12/2017 – à Monsieur le Directeur général de la Régie Eau d'Azur, procès-verbal de synthèse après enquête.
7. Lettre en date du 03 janvier 2018 de la Régie Eau d'Azur (*maître d'ouvrage*) en réponse au procès-verbal de synthèse du Commissaire-enquêteur.



André PLENET
Commissaire-enquêteur

A.P.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture des Alpes-Maritimes
Direction des Elections et de la Légalité
Bureau des Affaires Juridiques
et de la Légalité

Commune de LEVENS

**INSTITUTION DE SERVITUDE POUR L'ETABLISSEMENT
DE CANALISATIONS D'EAU POTABLE ET RESEAUX ASSOCIES**

Demandeur : Régie eau d'Azur

ARRETE D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le préfet des Alpes-Maritimes

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L 151-1 et 2 et R152-1 et suivants ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L134-1 et 2 et R134-3 et suivants ;

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles R131-6 et 7 ;

VU la délibération n°25/2017 du 27 juin 2017 du conseil d'administration de Régie eau d'Azur (REA) approuvant la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la construction de l'usine de traitement d'eau potable de Font de Linier à Levens ;

VU la délibération du bureau métropolitain n° 27.2 du 6 juillet 2017 approuvant la convention « usine de potabilisation de l'eau, prise d'eau et réseaux associés – Font de Linier à Levens et le transfert de la maîtrise d'ouvrage de la métropole Nice Côte d'Azur (NCA) à Régie eau d'Azur » ;

VU la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la construction de l'usine de potabilisation de l'eau, prise d'eau et réseaux associés – Font de Linier à Levens - signée entre la métropole NCA et Régie eau d'Azur le 13 juillet 2017 par laquelle la métropole NCA mandate REA pour effectuer toutes demandes et sollicitations auprès des services compétents pour mener à bien la réalisation du projet précité ;



Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public en mairie (5, place de la République - 06670), les :

lundi 4 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
mardi 12 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00
mercredi 20 décembre 2017 : de 13h30 à 16h00

Article 4 Avant le début de l'enquête, notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie sera adressée, par pli recommandé avec demande d'avis de réception, à chaque propriétaire concerné. En cas de domicile inconnu, la notification sera faite en double copie au maire de la commune concernée qui fera procéder à l'affichage.

Cette notification devra comporter la mention du montant de l'indemnité proposée en réparation du préjudice causé par l'établissement de la servitude et par toutes les sujétions pouvant en découler.

Article 5 Les propriétaires auxquels est faite cette notification sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité, en application de l'article R131-7 du code de l'expropriation.

Article 6 L'avis d'ouverture de l'enquête publique sera :

- par les soins de la préfecture des Alpes-Maritimes, publié en caractères apparents huit jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans le quotidien « Nice-Matin » et l'hebdomadaire « l'Avenir Côte d'Azur »,
- publié par affiches et éventuellement tous autres procédés en usage en mairie de Levens, huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Cette dernière formalité sera certifiée par le maire de Levens et le certificat joint au dossier. Un exemplaire des journaux sera également annexé au dossier d'enquête.

Article 7 A l'expiration du délai d'enquête fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos et signé par le maire et transmis au commissaire enquêteur dans les vingt-quatre heures avec le dossier d'enquête.

Ce dernier, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête publique, transmettra le dossier et le registre assortis de son rapport et ses conclusions motivées, au préfet des Alpes-Maritimes – direction des élections et de la légalité/ bureau des affaires juridiques et de la légalité.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Levens et en préfecture des Alpes-Maritimes (direction des élections et de la légalité– bureau des affaires juridiques et de la légalité) pour y être tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.





PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture des Alpes-Maritimes
Direction des Elections et de la Légalité
Bureau des Affaires Juridiques
et de la Légalité
dossier suivi par :
Aurélie Mathieu

Nice, le 18 OCT. 2017

aurelie.mathieu@alpes-maritimes.gouv.fr

☎ 04 93 72 29 88

ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTITUTION DE SERVITUDE POUR L'ETABLISSEMENT
DE CANALISATION PUBLIQUE D'EAU POTABLE

REGIE EAU D'AZUR

Commune de LEVENS – Usine Font de Linier

Je soussigné, André PLENET, commissaire enquêteur inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département des Alpes-Maritimes, ayant été contacté par le préfet des Alpes-Maritimes afin de conduire l'enquête publique précitée,

déclare sur l'honneur ne pas être intéressé à l'opération à titre personnel ou en raison de mes fonctions, notamment au sein de la collectivité, de l'organisme ou du service qui assure la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre ou le contrôle de l'opération soumis à enquête.

Signature

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
André PLENET



DIRECTION DES ELECTIONS ET DE LA LEGALITE
Bureau des Affaires juridiques et de la légalité

Commune de LEVENS

INSTITUTION DE SERVITUDE POUR L'ETABLISSEMENT
DE CANALISATIONS D'EAU POTABLE ET RESEAUX ASSOCIES

Demandeur : Régie eau d'Azur

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le préfet des Alpes-Maritimes

informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de LEVENS à une enquête préalable à l'institution de servitudes pour l'établissement de canalisations d'eau potable et réseaux associés reliant la future usine Font de Linier à la nouvelle prise d'eau, conformément à l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2017.

Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de Levens sise 5, place de la République – 06670.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Levens sise 5, place de la République – 06670.

du lundi 4 décembre au mercredi 20 décembre soit 17 jours

afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture au public des bureaux de la mairie (5, place de la République - 06670), les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, le mardi de 8h30 à 12h00.

Toutes observations pourront être consignées sur le registre mis à la disposition du public ou adressées par écrit avant les date et heure de clôture de l'enquête au commissaire enquêteur en mairie de Levens (5, place de la République - 06670) qui les joindra au registre.

M. André PLENET, expert foncier et agricole honoraire en retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de Levens (5, place de la République – 06670) les :

lundi 4 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

mardi 12 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00

mercredi 20 décembre 2017 : de 13h30 à 16h00

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au préfet des Alpes-Maritimes le dossier d'enquête et le registre assortis de son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Levens (5, place de la République - 06670) pour y être tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents pourront également être demandés dans les mêmes conditions de délai à la préfecture des Alpes-Maritimes (direction des élections et de la légalité – bureau des affaires juridiques et de la légalité) et être consultés sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (rubriques : publications/enquêtes publiques/servitudes).

Après achèvement de l'enquête, un arrêté préfectoral définit l'établissement des servitudes en désignant les propriétés et l'identité des propriétaires concernés conformément à l'article R132-2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Nice, le 2 novembre 2017
Pour le préfet, le secrétaire général
Signé : Frédéric MAC KAIN

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

André PLENET

AVIS DE PROCEDURE ADAPTEE

AVIS DE MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE

Montant inférieur a 90 000 euros pouvant adjudicater

C.H.U. DE NICE, Hôpital de Cimiez Bât D - Pôle Ressources Matérielles, Direction des Achats - Filière Travaux, Infrastructures et Energie - M. Charles GUEPRATTE Directeur Général - 4, avenue Reine Victoria CS 91179 06003 NICE Cédex 1 - Tél : 04.92.03.46.84 - Télécopieur : 04.92.03.44.68 - Courriel : cell-cent-march@chu-nice.fr - Adresse Internet du profil acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr

Objet du marché :

- réalisation d'un audit sismique sur l'hôpital de l'archet chu de nice

Procédure : marche à procédure adaptée

Critères de sélection des candidatures :

cf. cahier des charges.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

C.H.U. de Nice - Hôpital de Cimiez - POLE RESSOURCES MATERIELLES

- Direction des Achats - Filière Travaux Infrastructures et Energie - Grand Hôtel 1er étage - 4 Avenue Reine Victoria CS 91179 - 06003 Nice cédex 1

- Correspondant M. SELIMI Ahmed

- Courriel : selimi.a@chu-nice.fr - Tél : 04.92.03.82.77 - Fax : 04.92.03.83.98

- Adresse internet du profil acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr

Pour une information exhaustive :

Publication marches on line Avis n° : AO-1747-1180 mise en ligne le 15.11.2017

Date limite de reception des offres : 07 décembre 2017 à 16 Heures

Date du present avis : 15 novembre 2017

AVIS D'ENQUÊTES



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DES ELECTIONS ET DE LA LEGALITE
Bureau des affaires juridiques et de la légalité
COMMUNE DE NICE

PROJET DE REALISATION D'UN EQUIPEMENT MULTI-SERVICES PETITE ENFANCE ET CO-WORKING AU 1, AV. PONTREMOLI - ISLES DE STE-MARGUERITE

Autorité expropriante : la Ville de Nice

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE

A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE CONJOINTE

Le préfet des Alpes-Maritimes informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Nice selon l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2017 :

- à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de réalisation d'un équipement multi-services petite enfance et co-working au 1, avenue Pontremoli - Isles de Sainte Marguerite à Nice (registre A),

- à une enquête parcellaire conjointe afin de déterminer exactement les immeubles à acquérir pour permettre la réalisation de ce projet (registre B).

Les pièces du dossier ainsi que les deux registres d'enquêtes seront déposés en mairie de Nice : Maison des projets - 14, rue d'Italie - 06000 et dans les locaux de l'ancienne mairie annexe de l'Arenas situés au 103, boulevard René-Cassin - 06200 ; du lundi 20 novembre au jeudi 21 décembre 2017 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture des bureaux : Maison des projets - 14, rue d'Italie - 06000 - du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00.

Locaux de l'ancienne mairie annexe de l'Arenas situés au 103, boulevard René-Cassin - 06200 : du lundi au jeudi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 15h45.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres mis à la disposition du public ou adressés par écrit avant la date et heure de clôture de l'enquête au commissaire enquêteur en mairie de Nice : Maison des projets - 14, rue d'Italie - 06000 qui les joindra aux registres.

Une version numérique du dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la Ville de Nice : <http://s.jl/www.nice.fr>.

M. Bernard Barriault, cadre supérieur territorial en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de Nice les Mardis des projets : mercredi 22 novembre 2017 : de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 ; lundi 4 décembre 2017 : de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 ; jeudi 21 décembre 2017 : de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

Locaux de l'ancienne mairie annexe de l'Arenas situés au 103, boulevard René-Cassin - 06200 : du lundi 20 novembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 21 novembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 22 novembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 23 novembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 24 novembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 25 novembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 26 novembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; lundi 27 novembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 28 novembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 29 novembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 30 novembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 1er décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 2 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 3 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; lundi 4 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 5 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 6 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 7 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 8 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 9 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 10 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; lundi 11 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 12 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 13 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 14 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 15 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 16 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 17 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; lundi 18 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 19 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 20 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 21 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 22 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 23 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 24 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; lundi 25 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 26 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 27 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 28 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 29 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 30 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 31 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; lundi 1er janvier 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 2 janvier 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 3 janvier 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 4 janvier 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 5 janvier 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 6 janvier 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 7 janvier 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; lundi 8 janvier 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 9 janvier 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 10 janvier 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 11 janvier 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 12 janvier 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 13 janvier 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 14 janvier 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; lundi 15 janvier 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 16 janvier 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 17 janvier 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 18 janvier 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 19 janvier 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 20 janvier 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 21 janvier 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; lundi 22 janvier 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 23 janvier 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 24 janvier 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 25 janvier 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 26 janvier 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 27 janvier 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 28 janvier 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; lundi 29 janvier 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 30 janvier 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 31 janvier 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 1er février 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 2 février 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 3 février 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 4 février 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; lundi 5 février 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 6 février 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 7 février 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 8 février 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 9 février 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 10 février 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 11 février 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; lundi 12 février 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 13 février 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 14 février 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 15 février 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 16 février 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 17 février 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 18 février 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; lundi 19 février 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 20 février 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 21 février 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 22 février 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 23 février 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 24 février 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 25 février 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; lundi 26 février 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 27 février 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 28 février 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 29 février 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 30 février 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 1er mars 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 2 mars 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; lundi 3 mars 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 4 mars 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 5 mars 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 6 mars 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 7 mars 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 8 mars 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 9 mars 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; lundi 10 mars 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 11 mars 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 12 mars 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 13 mars 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 14 mars 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 15 mars 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 16 mars 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; lundi 17 mars 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 18 mars 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 19 mars 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 20 mars 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 21 mars 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 22 mars 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 23 mars 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; lundi 24 mars 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 25 mars 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 26 mars 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 27 mars 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 28 mars 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 29 mars 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 30 mars 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; lundi 31 mars 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 1er avril 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 2 avril 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 3 avril 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 4 avril 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 5 avril 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 6 avril 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; lundi 7 avril 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 8 avril 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 9 avril 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 10 avril 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 11 avril 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 12 avril 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 13 avril 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; lundi 14 avril 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 15 avril 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 16 avril 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 17 avril 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 18 avril 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 19 avril 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 20 avril 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; lundi 21 avril 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 22 avril 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 23 avril 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 24 avril 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 25 avril 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 26 avril 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 27 avril 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; lundi 28 avril 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 29 avril 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 30 avril 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 1er mai 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 2 mai 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 3 mai 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 4 mai 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; lundi 5 mai 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 6 mai 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 7 mai 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 8 mai 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 9 mai 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 10 mai 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 11 mai 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; lundi 12 mai 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 13 mai 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 14 mai 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 15 mai 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 16 mai 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 17 mai 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 18 mai 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; lundi 19 mai 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 20 mai 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 21 mai 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 22 mai 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 23 mai 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 24 mai 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 25 mai 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; lundi 26 mai 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 27 mai 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 28 mai 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 29 mai 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 30 mai 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 31 mai 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 1er juin 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; lundi 2 juin 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 3 juin 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 4 juin 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 5 juin 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 6 juin 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 7 juin 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 8 juin 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; lundi 9 juin 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 10 juin 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 11 juin 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 12 juin 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 13 juin 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 14 juin 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 15 juin 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; lundi 16 juin 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 17 juin 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 18 juin 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 19 juin 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 20 juin 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 21 juin 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 22 juin 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; lundi 23 juin 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 24 juin 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 25 juin 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 26 juin 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 27 juin 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 28 juin 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 29 juin 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; lundi 30 juin 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 1er juillet 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 2 juillet 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 3 juillet 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 4 juillet 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 5 juillet 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 6 juillet 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; lundi 7 juillet 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 8 juillet 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 9 juillet 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 10 juillet 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 11 juillet 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 12 juillet 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 13 juillet 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; lundi 14 juillet 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mardi 15 juillet 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi 16 juillet 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi 17 juillet 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi 18 juillet 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; samedi 19 juillet 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; dimanche 20 juillet 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 14h00

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS

INDUSTRIAL COMPUTERS FRANCE
Société par actions simplifiée et associée unique
Siège social : 80, route des Lucioles
Les Espaces de Sophia, bâtiment M1,
Les Lucioles 06560 Valbonne
419 762 745 RCS GRASSE

Aux termes d'un procès-verbal de décisions de l'associé unique en date du 31 octobre 2017, il a été décidé de nommer, et ce à compter du 31/10/2017, en qualité de président, Monsieur Philippe VINCENT demeurant au 2173, Vieux Chemin d'Hyères - 83130 La Garde, en remplacement de la société ICL Computers Europe Limited. Mention en sera portée au Rcs de Grasse.

AVIS

GALLICE 21, SAS au capital de 850 000 euros
Point Gallice - Poinette du Crotouin - 47 Bd Edouard Bauloin - 06160 JUAN LES PINS
824 762 433 RCS ANTIBES

ADDITIF A L'ANNONCE N°196644 PARUE DANS NICE MATIN LE 21/12/2016
Les associés ont décidé par acte SSP du 22/12/2016 d'annuler et remplacer à compter de leur signature et dans toutes leurs dispositions les statuts signés le 29/08/2016, l'intégralité des mentions publiées le 21/12/2016 demeurant toutefois inchangées.
Aux termes de ces nouveaux statuts, les associés ont nommé en qualité de Commissaire aux comptes :
- Titulaire : SA FIDUCIAIRE DE COMMISSAIRE ET D'AUDIT exerçant 19 rue Alphonse 1^{er} à Nice (06200), 344 197 322 RCS NICE
- Supplément : M. Jean-Claude MOREL exerçant 19 rue Alphonse 1^{er} à Nice (06200)
Mention faite au RCS d'ANTIBES. Pour avis, le Président.

AVIS D'ENQUÊTES



DIRECTION DES ELECTIONS ET DE LA LEGALITE
Bureau des Affaires juridiques et de la légalité
Commune de LEVENS
INSTITUTION DE SERVICE POUR ETABLISSEMENT
DE CANALISATIONS D'EAU POTABLE ET RESEAUX ASSOCIES
Demandeur : Régie eau d'Azur

AVIS D'OUVREURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le préfet des Alpes-Maritimes informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de LEVENS à une enquête préalable à l'institution de services pour l'établissement de canalisations d'eau potable et réseaux associés reliant la future usine Font de Llier à la nouvelle prise d'eau, conformément à l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2017.

Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de Levens sise 5, place de la République - 06670.
Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Levens sise 5, place de la République, 06670, du lundi 4 décembre au mercredi 20 décembre soit 17 jours afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture au public des bureaux de la mairie (5, place de la République - 06670), les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 16h00, le mardi de 9h30 à 12h00.

Toutes observations pourront être consignées sur le registre mis à la disposition du public ou adressées par écrit avant les date et heure de clôture de l'enquête au commissaire enquêteur en mairie de Levens (5, place de la République - 06670) qui les joindra au registre.
M. André PLENET, expert foncier et agricole honoraire en retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de Levens (5, place de la République - 06670) les :
Lundi 4 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 16h00
Mardi 12 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00
Mercredi 20 décembre 2017 : de 13h30 à 16h00

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au préfet des Alpes-Maritimes le dossier d'enquête et le registre assortis de ses conclusions motivées.
Une copie du rapport et de ses conclusions motivées.
Une copie de l'enquête au public de la République - 06670 pour y être tenu à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents pourront également être demandés dans les mêmes conditions de délai à la préfecture des Alpes-Maritimes (direction des élections et de la légalité, bureau des affaires juridiques et de la légalité) et être consultés sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes :
<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/> (rubriques : publications/enquetes publiques/ services/).

Après achèvement de l'enquête, un arrêté préfectoral définit l'établissement des services en désignant les propriétés et l'identité des propriétaires concernés conformément à l'article R132-2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.
Fait à Nice, le 2 novembre 2017
Pour le préfet, le secrétaire général
SIGNÉ : FREDERIC MAC KAIN

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCECI1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2017 au tarif de base de 4,15 €/HT pour les Alpes-Maritimes.

**PROFESSIONS
DU CHIFFRE ET DU DROIT,
COLLECTIVITÉS**

**PUBLIEZ VOTRE ANNONCE LEGALE
EN QUELQUES CLICS**

legales pro
Groupement
VOS ANNONCES EN 1 CLIC

AVIS DE PROCÉDURE ADAPTÉE



Provence-Alpes-Côte d'Azur

AVIS COMPLEMENTAIRE DE MARCHÉ

Marché de Maîtrise d'Ouvrage
POUVOIR ADJUDICATEUR
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

AREA Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Société Publique Locale d'Aménagement M Le Directeur Général de l'AREA
29 boulevard Charles Nédélec CS
925013331 Marseille Cedex 03

Affaire suivie par : Philippe BARDE - Tél : +33.4.14.36.00

OBJET DU MARCHÉ : Mission d'Assistance Technique pour les travaux d'aménagement d'espaces de travail sur 2 étages à l'Ecole Paul Eluard à CARROS (06).

DESCRIPTION SUCCINCTE DU MARCHÉ : Les travaux comprennent : Pour le 1^{er} étage : Création d'espaces : co-working, studio photo, atelier de montage, 9 bureaux, détente, ressources documentaires et de stockage. Pour le 2^{ème} étage : Création d'espaces : stockage de matériel,

salle de conférence (50 personnes), 7 bureaux, salle de douze hommes/femmes. Pour le 3^{ème} étage : Création de 3 unités spatiales distinctes entrées : la première de 6 bureaux, la seconde de 5 bureaux, espace informatique, espace d'accueil, convivialité et la dernière, 3 bureaux, 1 salle de réunion et 1 local bureau/stock. Marché unique ordinaire

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

Valeur technique : 70%
Prix des prestations : 30%
Date limite de réception des offres : 20/12/2017 à 17 H 00

Informations complémentaires
RÉF ACP 17/135 ST
Numéro de référence attribué au dossier : 90VAJAXCA

DATE D'ENVOI DE L'AVIS AU BOAMP : 30/11/2017
Département de publication : 06
Annonce n° 17-168658

Dossier disponible sur la plateforme de dématérialisation : HYPERLINK "http://area.pca.marcovb.fr" http://area.pca.marcovb.fr



Provence-Alpes-Côte d'Azur

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

AREA PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR - M. Laurent GELLE LACROIX - Directeur Général pour le compte de la Région PACA - 29 Bd Charles Nédélec - 13331 Marseille - Cedex 03

Référence acheteur : 9DOATXXA
L'avis implique un marché public

Objet : Travaux de mise en sûreté partielle du lycée René GOSCINNY à DRAP (06)

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 1 - Terrassement - Gros œuvre

Lot N° 2 - Serrurerie

Lot N° 3 - Electricité

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60% Valeur technique de l'offre
40% Prix des prestations
Remise des offres : 08/12/18 à 17h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 29/11/2017

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://achat.regionpac.fr>

ABONNEZ-VOUS AU
N° Cristal 09 69 32 83 83
APPEL NON SURTAXE

Annonces

www.immo.nicematin.com - www.auto.nicematin.com - www.emploi.nicematin.com

Particuliers
passer votre annonce
et payer par
04.93.18.70.00

Immobilier Alpes-Maritimes

VENTE 2 PIÈCES

> NICE CENTRE...
MIRABEAU/DIDEROT :
Immeuble récent, 2 pièces 50m2, 3ème étage terrasse 15m2, très bon état. Honoraires inclus vendeur, Classe énergie NC. 240.000€
ROYAL IMMOBILIER 06.51.21.60.70

> NICE OUEST...
2 pièces 43m2, 2ème étage, pas d'ascenseur, 5m de la plage, proche transport et commerces, traversant Est/Ouest, vue dégagée verdure, sans vis à vis, parking, DPE C, 135.000€
PARTICULIER TEL 06.15.75.76.33

> CANNES, ARRÈRE-PAYS CANNOIS
CANNES proche centre,
72, 51 m2 + terrasse ouest, calme, très bon état, cuisine équipée, 2ème dernier étage, ascenseur, agrandir sur parking en s/s cave. Prix 190.000€. DPE : D, Particulier. Tél : 06.09.08.73.54

> ST-LAURENT, CANNES, VILLENEUVE, VERDÈRE, ST-PAUL
Superbe 2 pièces 56m2 traversant d'angle, REFAIT A NEUF, résidence de standing : baigneurs Val Fleuri. Orienté SUD, terrasse vue mer, cave, possibilité de parking. CE : D. PRIX : 267.000€. TEL: 06.10.76.06.95. PART

> ST-JEAN-CAPI-FERRAT, MEZON
POUR INVESTISSEUR
PARTICULIER vend 2 PIÈCES, cave et parking, vue mer et piscine. Montecarlo sun, 3.000.000 € ferme. Location mensuelle 6.000 €. Coût de revient : TEL : 06.92.06.47.05.

> NICE CENTRE...
BAS CIMEZ, résidence sécurisée, 4ème, lumineuse 88m2, traversant, cave. Classe énergie NC. 450.000 € honoraires inclus vendeur.
NICE PROPERTIES OPERA
04.93.62.40.00

CENTRE, 85m2 rénové, dernier étage, balcon, vue dégagée, grande cave. Classe énergie NC. 410.000 € honoraires inclus vendeur.
NICE-PROPERTIES MASSENA
04.93.01.50.00

CARBE (D. DR) studio 27m2, dernier étage, cuisine équipée, balcon 7m2, sud, honoraires inclus vendeur.
Classe Energie NC: 195.000 €
NICE-PROPERTIES PROMENADE
04.92.47.09.50

> NICE OUEST...
LANTERNE, résidence, avec piscine, étage 61m2, 86m2, traversant, belle terrasse, climatisation, parking, option garage, classe énergie NC 355.000€
SERAM IMMOBILIER 04.93.00.32.00

> TOUS SECTEURS
MANTÈGA/RIGHI duplex bourgeois, 140m2, 3 étages, 780.000€ classe énergie D. D. AGENCE MATTER FINAIM
04.93.07.33.42

> NICE OUEST...
GAIRAUT : MAISON jumelée, 3 pièces 71m2, jardin, grenier, copropriété sécurisée avec piscine, expo est/ouest, vue dégagée, calme absolu, DPE D. 270.000€. Possibilité parking.
PARTICULIER TEL 06.11.25.91.05

> NICE OUEST...
Joli 3P avec balcon vue panoramique double exposition sud/ouest, idéal 1ère acquisition, stationnement facile d'accès, travaux d'embellissement à prévoir, grand garage, cave. Classe énergie E. 190.000 €. Tél: 06.23.75.89.36.

> CANNES, ARRÈRE-PAYS CANNOIS
CANNES MARINA MANDELIU : GRAND 3P traversant 76m2, vide, vue mer et golf, proche commerces, air calme, parfait état, belles charges, piscine, 2 chambres, 2 terrasses, cuisine équipée, sdb, 2 WC, chauffage collectif, 60m2 étage, box en sous-sol, gardiens, 350.000 € à débiter. DPE : D, Particulier de préférence à particulier. Tél : 06.08.58.52.83

> NICE CENTRE...
NICE LIBERATION : Très beau 4 pièces 75m2, réfait tout à neuf, style moderne, cuisine équipée, terrasse 9m², avec parking à proximité, DPE NC, PRIX : 260.000€
PARTICULIER TEL 06.67.12.25.05

> NICE OUEST...
CHIMÈZ - immeuble standing, 83m2 refait à neuf, calme, soleil, terrasses, 2 baign., salon 30m2, 2 chambres + bureau, rangements, cave, garage, belles charges. DPE C, 490.000€
PARTICULIER TEL : 06.13.24.51.09

> NICE OUEST...
PORT duplex, parfait état, 103 m2, dernier étage traversant, Classe énergie B, 575 000 € honoraires inclus vendeur.
NICE PROPERTIES OPERA
04.93.62.40.00

> NICE OUEST...
CHAMBRUN, résidence, standing, superbe 90 m2, 2 terrasses profondes, cave, garage en supplément. Honoraires inclus vendeur, Classe Energie NC. 434.000€. NICE-PROPERTIES PROMENADE : 04.92.07.09.50.50

> NICE OUEST...
LANTERNE, résidence, avec piscine, étage 61m2, 86m2, traversant, belle terrasse, climatisation, parking, option garage, classe énergie NC 355.000€
SERAM IMMOBILIER 04.93.00.32.00

> TOUS SECTEURS
MANTÈGA/RIGHI duplex bourgeois, 140m2, 3 étages, 780.000€ classe énergie D. D. AGENCE MATTER FINAIM
04.93.07.33.42

VENTE VILLAS
> CANNES, ARRÈRE-PAYS CANNOIS
A vendre Arrière-pays, Vieilles propriétés agricole avec vieux mas mitoyen, à rénover. Terrain 6.500m2, oliviers - vignes - fruitiers - cave - grand garage (2 véhicules) - annexes. Nombreuses possibilités pour début ou reconversion. Belle vue lac et montagne, calme, DEP NC.
Prix : 270.000€
PARTICULIER TEL 04.93.36.55.75.

VENTE MAISONS DE VILLAGE, VILLE
> TOUS SECTEURS
Part vend maison de caractère du 18è, entièrement rénové, place de l'église à Sausses, 1h de Nice et 30mn de Valberg, 75m2, 4P, 2 salles d'eau, cave, solarium, chauffage granules, CE : NC. 142.000 €. Tél : 06.66.62.80.92.

VENTE 4 PIÈCES
> NICE CENTRE...
NICE LIBERATION : Très beau 4 pièces 75m2, réfait tout à neuf, style moderne, cuisine équipée, terrasse 9m², avec parking à proximité, DPE NC, PRIX : 260.000€
PARTICULIER TEL 06.67.12.25.05

radio émotion
TÉLÉ RADIO DANS LE GIEUR DES AZURÉENS
Marriott, THURKISH AIRLINES

CETTE SEMAINE,
GAGNEZ VOS VACANCES
À PHUKET

105,3 FM
NICE-ANTIBES-CANNES

100,5 FM
MANTÈGA-MEZON

105,3 FM
NICE-ANTIBES-CANNES

100,5 FM
MANTÈGA-MEZON

VENTE MONTAGNE
> TOUS SECTEURS
Particulier ISOLA 2000. STUDIO 32m2 meublé, front de neige, 6 couchages, chambre cabine, skis aux pieds, 2ème étage, vue imprenable pas de vis à vis, casier à ski, DPE NC.
Urgent : 140.000€. Tél.06.10.34.43.89.

VENTE VIAGERS
BEUL LES LAUNES :
proche Valberg
beau 3 pièces rez-de-jardin,
103.000€ classe énergie NC.
AGENCE MATTER FINAIM
04.93.67.33.42

ETUDE LODEL
04.93.80.75.24
www.viagersloedel.fr
Viager sans propriété, vente à terme
CANNES Broussailles beau T3 de 56,05 m² balcon parking occupé bouquet 55 000 € HAI + rente 600 € classe énergie E

AVIS
PLENET
ENQUÊTEUR

Avis d'attribution de marchés publics

17006813



**Office Public de l'Habitat
Cannes Pays de Lérins**

Avis d'attribution - procédure adaptée

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Office Public de l'Habitat Cannes Pays de Lérins M. VEROT Pascal, Directeur Général, 22 bd Louis Négrin - CS 50005, 06150 Cannes la Bocca, tél : 04 93 48 12 22 télécopieur : 04 93 47 39 05, adresse internet : <http://www.ophcannes.net>.

Objet du marché : TRAVAUX SUR LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DANS LES PARTIES PRIVATIVES

Le marché fait l'objet d'un lot unique et la consultation donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande, en application de l'article 78 - I alinéa 3 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 dont les prestations seront susceptibles de varier de la manière suivante : Minimum : 1 000,00 euro(s) HT Maximum : 250 000,00 euro(s) HT Il n'est pas prévu d'options et les variantes par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur : 17M0026

Critères de sélection : Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 au moyen des critères suivants :

- Critères de sélection des candidatures : Conformité administrative des documents demandés dans le règlement de consultation

- Critères de jugement des offres :

1. Le prix des prestations (pondération : 70 %)

2. La valeur technique en s'appuyant sur le mémoire justificatif (pondération : 30%)

Sous critère A : Effectifs affectés au présent marché (10 %)

Sous critère B : Contrôle qualité (30 %)

Sous critère C : Moyens (10 %)

Sous critère D : Délai de réactivité (40 %)

Sous critère E : Démarche de l'entreprise pour le développement durable (10 %)

Chaque critère sera noté de 0 à 10. Pour chaque critère, la note maximale de 10 sera attribuée à la meilleure offre (hors offre anormalement basse). Les autres offres seront notées proportionnellement à la meilleure. Le produit du quotient de l'offre la meilleure sur l'offre considérée sera multiplié par 10. Cette note sera ensuite pondérée en fonction des précisions ci-dessus.

Procédure de passation : Procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le marché est susceptible d'être sous-traité : non.

Nombre d'offres reçues format papier : 2

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 2

Renseignements complémentaires : Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ; il se réserve également la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociations. Les conditions de négociation sont les suivantes : après ouverture des plis, les soumissionnaires seront invités par télécopie à préciser leurs offres le même jour. La négociation peut porter sur tout objet utile à l'acheteur public pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, mais elle ne doit pas avoir pour effet de modifier l'objet ou les conditions initiales d'exécution du marché qui ont fait l'objet de la mise en concurrence.

Le marché pourra se voir attribuer à un ou plusieurs titulaires.

Le marché est passé sous la forme multi-attributaires. Les opérateurs économiques retenus seront au moins au nombre de trois, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres. Les commandes sont réparties entre les titulaires selon la méthode dite « en cascade », qui consiste à faire appel en priorité aux titulaires les moins disant.

Attribution du marché : Date d'attribution : 17/08/17

Le marché est passé sous la forme multi-attributaires avec 3 attributaires retenus :

- Attributaire classé n° 1 : La Société TGE - ZI 5ème avenue - 13ème rue - 06515 CARROS considérée comme ayant présenté une offre économiquement avantageuse, pour un montant tel qu'il résulte du devis quantitatif estimatif de 193 892,36 * €HT.

- Attributaire classé n° 2 : La Société AZ RENOVATION - 2040 Chemin Saint Bernard - 06227 VALLAURIS considérée comme ayant présenté une offre économiquement avantageuse, pour un montant tel qu'il résulte du devis quantitatif estimatif de 189 244,80 * €HT.

- Attributaire classé n° 3 : La Société INEO - 277-2 Chemin de Provence - CS 41105 - 06252 MOUGINS Cédex considérée comme ayant présenté une offre économiquement avantageuse, pour un montant tel qu'il résulte du devis quantitatif estimatif de 222 773 * €HT.

* Il s'agit d'un marché à bons de commandes le détail estimatif ne sert qu'au jugement des offres ; pour l'exécution du marché les prix applicables seront ceux du bordereau de prix unitaires.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des litiges en matière de marchés publics (CCIRAL Préfecture de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur) Secrétariat général pour les affaires régionales Place Félix-Baret CS 80001 13282 MARSEILLE Cedex 06. Tél. : 0484354554 Fax : 0484354460.

Procédures de recours : Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nice, 33 bd Franck Pilatte BP 4179, 06359 Nice cedex 4. Tél : 0492041313. E-mail : greffe.tanice@juradm.fr Fax : 0493557831

Introduction des recours : Précisions concernant les délais d'introduction des recours : Recours pour excès de pouvoir : 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée.

1. Référé pré contractuel : article L551-1 du code de justice administrative Recours ouvert par CE 16/07/07 « sté Tropic Travaux Signalisation » : requête introduite dans un délai de deux mois à partir de la publicité de la conclusion du marché

2. référé contractuel : article L551-13 du code de justice administrative

Date d'envoi du présent avis à la publication : 6/11/17

L'AVENIR CÔTE D'AZUR N° 2360



Enquêtes publiques

17006691



Préfecture des Alpes-Maritimes

1 er avis d'enquête publique

Institution de servitude pour l'établissement de canalisation d'eau potable et réseaux associés

Demandeur : Régie eau d'Azur

Le préfet des Alpes-Maritimes informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de LEVENS à une enquête préalable à l'institution de servitudes pour l'établissement de canalisations d'eau potable et réseaux associés reliant la future usine Font de Linier à la nouvelle prise d'eau, conformément à l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2017.

Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de Levens sise 5, place de la République - 06670.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Levens sise 5, place de la République - 06670.

du lundi 4 décembre au mercredi 20 décembre

soit 17 jours

afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture au public des bureaux de la mairie (5, place de la République - 06670), les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, le mardi de 8h30 à 12h00.

Toutes observations pourront être consignées sur le registre mis à la disposition du public ou adressées par écrit avant les date et heure de clôture de l'enquête au commissaire enquêteur en mairie de Levens (5, place de la République - 06670) qui les joindra au registre.

M. André PLENET, expert foncier et agricole honoraire en retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de Levens (5, place de la République - 06670) les :

lundi 4 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

mardi 12 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00

mercredi 20 décembre 2017 : de 13h30 à 16h00

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au préfet des Alpes-Maritimes le dossier d'enquête et le registre assortis de son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Levens (5, place de la République - 06670) pour y être tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents pourront également être demandés dans les mêmes conditions de délai à la préfecture des Alpes-Maritimes (direction des élections et de la légalité - bureau des affaires juridiques et de la légalité) et être consultés sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (rubriques : publications/enquêtes publiques/servitudes). Après achèvement de l'enquête, un arrêté préfectoral définit l'établissement des servitudes en désignant les propriétés et l'identité des propriétaires concernés conformément à l'article R132-2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Nice, le 2 novembre 2017

Pour le préfet, le secrétaire général

Signé : Frédéric MAC KAIN

**ABONNÉS
VOTRE JOURNAL
EN LIGNE
DÈS LE JEUDI MINUIT**

CRÉATEURS D'ENTREPRISE
pour être bien informés
ABONNEZ-VOUS

LINARD Yohan Fabien rue Saint-Joseph 06380 Sospel. Epicerie Fine La Promotion Et Dégustation Des Produits Du Terroir. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 28 novembre 2017, désignant liquidateur SCP Btsg² prise en la personne de Maître Denis Gasnier 39 Boulevard Carabacel 06000 Nice. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com>.

LAGRANGE Eric Pierre Stéphane 2 Bis, rue Durante C/o Centrembe 06000 Nice. Activités De Conseils Economiste En Bâtiments. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 23 novembre 2017, désignant liquidateur SCP Pellier représentée par Me Marie Sophie Pellier 41 Boulevard Carabacel 06000 Nice. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com>.

SARL DL SPORTS 4, rue Foncet 06000 Nice. vente et achat de matériel et textile de sports. RCS NICE 507 603 595. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 24 novembre 2017, désignant liquidateur SCP Btsg² prise en la personne de Maître Denis Gasnier 39 Boulevard Carabacel 06000 Nice. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com>.

Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire

Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

Société à responsabilité limitée à associé unique AYOU BATI 1, rue Diderot C/o Mc Consult 06000 Nice. peinture, nettoyage, maçonnerie générale.. RCS NICE 802 956 367. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant administrateur SCP Ezavin-Thomas Administrateurs Judiciaires Représentés Par Me Nathalie Thomas 1 Rue Alexandre Mari 06300 Nice avec les pouvoirs : assister la société dans sa gestion , mandataire judiciaire SCP De Mandataires Judiciaires Taddei-Funel représentée par Me Jean Patrick Funel 54 Rue Gioffrédo 06000 Nice. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com>.

Société par actions simplifiée à associé unique et capital variable BPRDPARTNERS 21, rue Savigné 26000 Valence. commerce et ventes en ligne de produits non réglementés. RCS NICE 528 379 829. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant administrateur SELAR Bg & Associes prise en la personne de Maître Stéphanie Bienfait 80 Route des Lucioles 06560 Valbonne avec les pouvoirs : assister la société dans sa gestion , mandataire judiciaire SCP Pellier représentée par Me Marie Sophie Pellier 41 Boulevard Carabacel 06000 Nice. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com>.

Société par actions simplifiée ESPALMADOR 3, rue Ponchardier Palais de la Marine 06230 Villefranche-sur-Mer. bar, brasserie , restaurant , pizzeria , salon de thé , snack , glacier (sans fabrication) , vente sur place et à emporter , prestations de services, voiturier et bateaux , Lounge , livraison de proximité.. RCS NICE 819 734 187. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant administrateur SELAR Bg & Associes prise en la personne de Maître Stépha-

nie Bienfait 80 Route des Lucioles 06560 Valbonne avec les pouvoirs : assister la société dans sa gestion , mandataire judiciaire SCP Pellier représentée par Me Marie Sophie Pellier 41 Boulevard Carabacel 06000 Nice. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com>.

Société par actions simplifiée AZUR ETANCHEITE 31, rue Pauliani 06000 Nice. Etanchéité, carrelage, maçonnerie ravalement de façade. RCS NICE 821 656 014. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant administrateur Me Huertas Xavier 4 Rue de l'Opéra 06359 Nice avec les pouvoirs : assister la société dans sa gestion , mandataire judiciaire SCP Btsg² prise en la personne de Maître Denis Gasnier 39 Boulevard Carabacel 06000 Nice. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com>.

Société par actions simplifiée à associé unique CDE EXECUTIVE OUTCOMES 24, rue Georges Clémenceau 06000 Nice. organisation de voyages et déplacements sécurisés de personnes ou groupe privés. conseils et étude technique et financière pour la sécurisation de zones privées ou publiques. RCS NICE 812 140 440. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant administrateur Me Xavier Huertas 4 Rue de l'Opéra 06359 NICE CEDEX 4 avec les pouvoirs : assister la société dans sa gestion , mandataire judiciaire De Mandataires Judiciaires Taddei-Funel représentée par Me Jean-Marie Taddei 54 Rue Gioffrédo 06000 NICE. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com>.

SARL LES SECRETS DE LILI 8, rue de Suisse 06000 Nice. restaurant. RCS NICE 750 981 342. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant administrateur SCP Ezavin-Thomas Administrateurs Judiciaires Représentés Par Me Nathalie Thomas 1 Rue Alexandre Mari 06300 Nice avec les pouvoirs : assister la société dans sa gestion , mandataire judiciaire SCP De Mandataires Judiciaires Taddei-Funel représentée par Me Jean Patrick Funel 54 Rue Gioffrédo 06000 Nice. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com>.

SARL BAT ETANCH 17, rue Guiglionda de Sainte-Agathe 06300 Nice. travaux d'Étanchéité et de maçonnerie. RCS NICE 750 093 353. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant administrateur SCP Ezavin-Thomas Administrateurs Judiciaires Représentés Par Me Nathalie Thomas 1 Rue Alexandre Mari 06300 Nice avec les pouvoirs : assister la société dans sa gestion , mandataire judiciaire SCP De Mandataires Judiciaires Taddei-Funel représentée par Me Jean-Marie Taddei 54 Rue Gioffrédo 06000 Nice. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com>.

SARL G TROIS L 26, rue Rizzo 06000 Nice. restaurant, bar, snack, salon de thé, glacier. RCS NICE 535 165 898. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant mandataire judiciaire SCP Pellier représentée par Me Marie Sophie Pellier 41 Boulevard Carabacel 06000 Nice. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com>.

SARL LE CRISTAL 15, rue d'Angleterre 06000 Nice. cosmétique, Onglerie, coiffure afro, vente de tous pro-

duits dérivés.. RCS NICE 793 103 177. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant administrateur Me Huertas Xavier 4 Rue de l'Opéra 06359 Nice avec les pouvoirs : assister la société dans sa gestion , mandataire judiciaire SCP Btsg² prise en la personne de Maître Denis Gasnier 39 Boulevard Carabacel 06000 Nice. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com>.

SARL ANFABAT 1, rue du Possan Local Rdc 06500 Menton. entreprise générale de bâtiment tous corps d'état et nettoyage.. RCS NICE 789 573 607. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant mandataire judiciaire SCP De Mandataires Judiciaires Taddei-Funel représentée par Me Jean-Marie Taddei 54 Rue Gioffrédo 06000 Nice. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com>.

CRÉATEURS D'ENTREPRISE pour être bien informés ABONNEZ-VOUS

Enquêtes publiques

17006692



Préfecture des Alpes-Maritimes

2^{ème} avis d'enquête publique

Institution de servitudes pour l'établissement de canalisations d'eau potable et réseaux associés

Demandeur : Régie eau d'Azur

Le préfet des Alpes-Maritimes informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de LEVENS à une enquête préalable à l'institution de servitudes pour l'établissement de canalisations d'eau potable et réseaux associés reliant la future usine Font de Linier à la nouvelle prise d'eau, conformément à l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2017.

Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de Levens sise 5, place de la République - 06670.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Levens sise 5, place de la République - 06670.

du lundi 4 décembre au mercredi 20 décembre
soit 17 jours

afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture au public des bureaux de la mairie (5, place de la République - 06670), les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, le mardi de 8h30 à 12h00.

Toutes observations pourront être consignées sur le registre mis à la disposition du public ou adressées par écrit avant les date et heure de clôture de l'enquête au commissaire enquêteur en mairie de Levens (5, place de la République - 06670) qui les joindra au registre.

M. André PLENET, expert foncier et agricole honoraire en retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de Levens (5, place de la République - 06670) les :

lundi 4 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

martdi 12 décembre 2017 : de 9h30 à 12h00

mercredi 20 décembre 2017 : de 13h30 à 16h00

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au préfet des Alpes-Maritimes le dossier d'enquête et le registre assortis de son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Levens (5, place de la République - 06670) pour y être tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents pourront également être demandés dans les mêmes conditions de délai à la préfecture des Alpes-Maritimes (direction des élections et de la légalité - bureau des affaires juridiques et de la légalité) et être consultés sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (rubriques : publications/enquêtes publiques/servitudes). Après achèvement de l'enquête, un arrêté préfectoral définit l'établissement des servitudes en désignant les propriétaires et l'identité des propriétaires concernés conformément à l'article R132-2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Nice, le 2 novembre 2017
Pour le préfet, le secrétaire général
Signé : Frédéric MAC KAIN





MAIRIE de LEVENS

06670

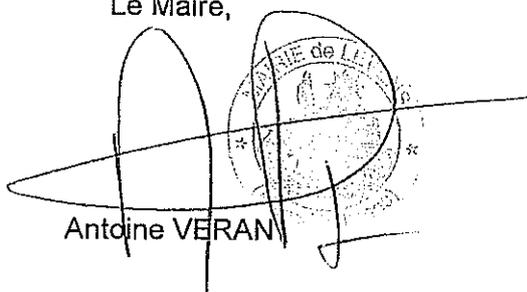
☎ 04.93.91.61.16
Télécopie 04.93.91.61.17

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Objet : Avis d'enquête publique – Institution de servitudes pour l'établissement de canalisations d'eau potable et réseaux associés reliant la future usine Font de Linier à la nouvelle prise d'eau

Je soussigné, Antoine VERAN, Maire en exercice de la commune de Levens (Alpes-Maritimes), certifie avoir fait afficher en Mairie principale de Levens, à partir du vendredi 3 novembre 2017 l'avis d'enquête publique préalable à l'institution de servitudes pour l'établissement de canalisations d'eau potable et réseaux associés reliant la future usine Font de Linier à la nouvelle prise d'eau.

Le Maire,


Antoine VERAN

A. COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
André PLENET

①



MAIRIE de LEVENS

06670

☎ 04.93.91.61.16
Télécopie 04.93.91.61.17

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Objet : *Avis d'enquête publique – Institution de servitudes pour l'établissement de canalisations d'eau potable et réseaux associés reliant la future usine Font de Linier à la nouvelle prise d'eau*

Je soussigné, Antoine VERAN, Maire en exercice de la commune de Levens (Alpes-Maritimes), certifie avoir fait afficher en Mairie principale de Levens, à partir du mardi 28 novembre 2017 le courrier de notification d'ouverture d'enquête publique préalable à la mise en place de servitude pour l'établissement de canalisations publiques d'eau potable et réseaux associés adressé à Monsieur VIGON Bernard Franck José, demeurant 170 chemin du Pré des Cavaliers – L'Enfestouli – 06670 LEVENS.

Le Maire,

Antoine VERAN



COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

A. André PLENET



MAIRIE de LEVENS 
06670

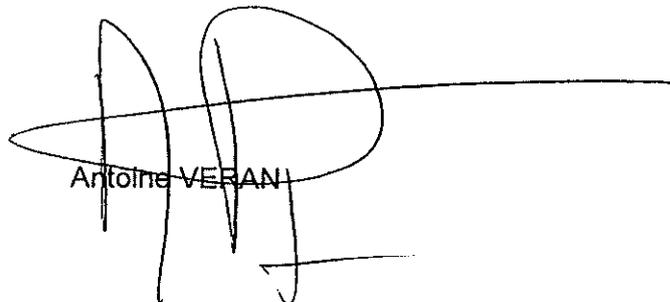
☎ 04.93.91.61.16
Télécopie 04.93.91.61.17

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Objet : *Avis d'enquête publique – Institution de servitudes pour l'établissement de canalisations d'eau potable et réseaux associés reliant la future usine Font de Linier à la nouvelle prise d'eau*

Je soussigné, Antoine VERAN, Maire en exercice de la commune de Levens (Alpes-Maritimes), certifie avoir fait afficher en Mairie principale de Levens, à partir du mardi 28 novembre 2017 le courrier de notification d'ouverture d'enquête publique préalable à la mise en place de servitude pour l'établissement de canalisations publiques d'eau potable et réseaux associés adressé à Madame JUSTAMON Thérèse Micheline chez Monsieur BARTHOLOMEI Jean-Marie, demeurant 23 chemin de la Colline de Magnan – 06000 NICE.

Le Maire,



Antoine VERAN



COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

André PLENET



Mairie de LEVENS 
06670

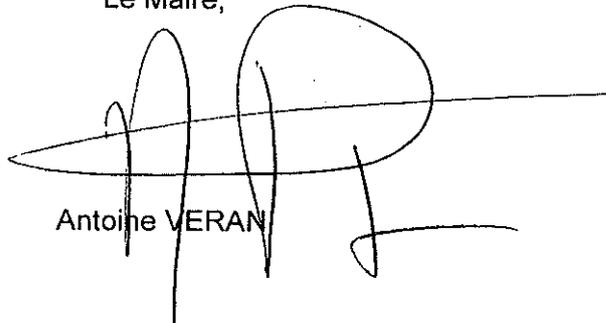
☎ 04.93.91.61.16
Télécopie 04.93.91.61.17

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Objet : Avis d'enquête publique – Institution de servitudes pour l'établissement de canalisations d'eau potable et réseaux associés reliant la future usine Font de Linier à la nouvelle prise d'eau

Je soussigné, Antoine VERAN, Maire en exercice de la commune de Levens (Alpes-Maritimes), certifie avoir fait afficher en Mairie principale de Levens, à partir du mardi 28 novembre 2017 le courrier de notification d'ouverture d'enquête publique préalable à la mise en place de servitude pour l'établissement de canalisations publiques d'eau potable et réseaux associés adressé à Monsieur MASSENA Vincent Yvan Laurent, demeurant 9 avenue des Micocouliers – 06670 LEVENS.

Le Maire,



Antoine VERAN



COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

André PLENET



MAIRIE de LEVENS ☒

06670

☎ 04.93.91.61.16
Télécopie 04.93.91.61.17

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Objet : Avis d'enquête publique – Institution de servitudes pour l'établissement de canalisations d'eau potable et réseaux associés reliant la future usine Font de Linier à la nouvelle prise d'eau

Je soussigné, Antoine VERAN, Maire en exercice de la commune de Levens (Alpes-Maritimes), certifie avoir fait afficher en Mairie principale de Levens, à partir du vendredi 1^{er} décembre 2017 le courrier de notification d'ouverture d'enquête publique préalable à la mise en place de servitude pour l'établissement de canalisations publiques d'eau potable et réseaux associés adressé à Madame POLI Jeanne, demeurant 9, Avenue Gabriel Barbaroux – 83340 LE LUC.

Le Maire,

Antoine VERAN



COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

André PLENET



MAIRIE de LEVENS 
06670

☎ 04.93.91.61.16
Télécopie 04.93.91.61.17

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Objet : *Avis d'enquête publique – Institution de servitudes pour l'établissement de canalisations deau potable et réseaux associés reliant la future usine Font de Linier à la nouvelle prise d'eau*

Je soussigné, Antoine VERAN, Maire en exercice de la commune de Levens (Alpes-Maritimes), certifie avoir fait afficher en Mairie principale de Levens, à partir du vendredi 1^{er} décembre 2017 le courrier de notification d'ouverture d'enquête publique préalable à la mise en place de servitude pour l'établissement de canalisations publiques d'eau potable et réseaux associés adressé à Monsieur MASSENA Christophe, demeurant 1344 chemin de l'Ordaléna – 06670 LEVENS.

Le Maire,

Antoine VERAN

⑤

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

André PLENET



MAIRIE de LEVENS 
06670

☎ 04.93.91.61.16
Télécopie 04.93.91.61.17

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Objet : Avis d'enquête publique – Institution de servitudes pour l'établissement de canalisations d'eau potable et réseaux associés reliant la future usine Font de Linier à la nouvelle prise d'eau

Je soussigné, Antoine VERAN, Maire en exercice de la commune de Levens (Alpes-Maritimes), certifie avoir fait afficher en Mairie principale de Levens, à partir du mercredi 22 novembre 2017 le courrier de notification d'ouverture d'enquête publique préalable à la mise en place de servitude pour l'établissement de canalisations publiques d'eau potable et réseaux associés adressé à Monsieur IMBERT Marc Michel Christian, demeurant chemin du Pas du Pommier – 06300 NICE.

Le Maire,

Antoine VERAN



COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

André PLENET



MAIRIE de LEVENS 
06670

☎ 04.93.91.61.16
Télécopie 04.93.91.61.17

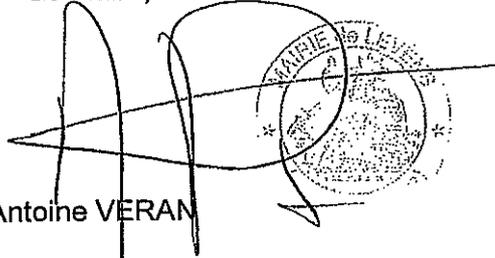
CERTIFICAT D'AFFICHAGE

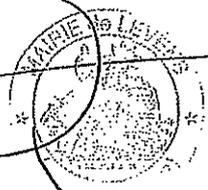
Objet : *Avis d'enquête publique – Institution de servitudes pour l'établissement de canalisations d'eau potable et réseaux associés reliant la future usine Font de Linier à la nouvelle prise d'eau*

Je soussigné, Antoine VERAN, Maire en exercice de la commune de Levens (Alpes-Maritimes), certifie avoir fait afficher en Mairie principale de Levens, à partir du lundi 13 novembre 2017 les courriers de notifications d'ouverture d'enquête publique préalable à la mise en place de servitude pour l'établissement de canalisations publiques d'eau potable et réseaux associés adressés aux propriétaires suivants :

Monsieur PIETRI Joseph
Madame BARTHOLOMEI Rosalie
Monsieur FELIX Blanc
Monsieur GROS Antoine
Madame GROS Thérèse
Monsieur IMVERT Michel
Monsieur MAUREL Augustin
Monsieur DEFONTREBAULT
Les propriétaires du bien non délimité
Madame CANNONERO Jacqueline

Le Maire,


Antoine VERAN



⑧

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

André PLENET

AP

André PLENET

Le 21 décembre 2017

Diplômé de l'E.H.E.S.S. Université de Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

EXPERT FONCIER et AGRICOLE HONORAIRE

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Mairie de LEVENS

06670 LEVENS

Port : 06 07 13 95 91 - andre.plenet@orange.fr

Monsieur de le directeur général
de Régie Eau d'Azur
369/371 promenade des Anglais
06203 NICE – CEDEX 3

A l'attention de Madame Claire PARAVISINI-ERNOUF
REGIE EAU D'AZUR – Service foncier – Direction technique
mail : claire.paravisini-ernouf@eaudazur.com

Enquête Publique préalable à l'institution de Servitudes pour l'établissement de canalisation d'eau potable.

**Institution de servitudes pour l'établissement de canalisation publique d'eau potable
sur la commune de LEVENS**

Procès verbal de synthèse Art. R. 123-18 du Code de l'Environnement

* Par décision en date du 2 novembre 2017 de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, j'ai été désigné en qualité de Commissaire enquêteur pour la conduite de l'enquête publique relative à votre projet d'institution de servitudes pour l'établissement de canalisation d'eau potable et réseaux associés reliant la future usine Font de Linier à la nouvelle prise d'eau dans le canal de la Vésubie avec station de pompage sur le territoire de la Commune de LEVENS.

Conformément aux dispositions de l'Arrêté préfectoral du 2 novembre 2017, l'enquête que j'ai été chargé de conduire s'est déroulée dans de bonnes conditions du Lundi 4 décembre 2017 au Mercredi 20 décembre 2017 à 16h au 5 place de la République - Mairie de LEVENS 06670, siège de l'enquête.

Au cours de cette période, il y a eu une visite de Madame CASSENAC Eva pour formuler une demande visant à obtenir le transfert du compteur d'approvisionnement en eau sur une parcelle lui appartenant, cette demande sera exposé dans notre rapport d'enquête.

Aucune autre observation ou contre-proposition du public n'a été formulée.

Considérant que l'établissement de cette servitude ouvre droit à indemnité selon les modalités prévues au livre 1^{er} du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'article L.13-2 du Code de l'expropriation dispose que pour la détermination des différents ayants-droit à indemnité sur les parcelles concernées, il doit être fait :

* d'une part, une notification individuelle, adressée aux propriétaires et usufruitiers, la notification individuelle doit reproduire les dispositions de l'article L. 13-2, 2^{ème} alinéa du code qui imposent aux propriétaires et usufruitiers de faire connaître les autres ayants-droit.

* d'autre part, une publicité collective, destinée à tous les autres intéressés.

Les éléments du dossier soumis à l'enquête démontrent que ces formalités ont largement été satisfaites, toutefois il résulte quelques difficultés pour l'identification exacte de certains propriétaires et ayants-droit.



**Monsieur André PLENET
Commissaire enquêteur
Mairie de Levens
06670 LEVENS**

Nice, le

Affaire suivie par Mme Claire PARAVISINI – tel 04 97 13 38 30 – email : claire.paravisini-ernouf@eaudazur.com

Objet : OP 50- institution de servitudes pour l'établissement de canalisation publique d'eau potable sur la commune de Levens
Réf : 2018 002 PR / CP-

Monsieur,

Par courrier du 21 décembre 2017, à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 4 au 20 décembre 2017, vous sollicitez les observations éventuelles de la Régie Eau d'Azur sur l'identification de propriétaires de certaines parcelles ainsi qu'un état récapitulatif complet des retours de courrier « avisé et non réclamé et inconnu à l'adresse ».

Vous voudrez bien trouver ci-joint les renseignements demandés.

Restant à votre disposition pour toute précision supplémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Directeur Technique

Po

Pierre ROUX

DE L'EAU POTABLE DE LEVENS ET DES OUVRAGES ASSOCIES

**SERVITUDE POUR L'ETABLISSEMENT
DE CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU POTABLE ET RESEAUX ASSOCIES**

IDENTIFICATION DES PROPRIETAIRES

ETAT RECAPITULATIFS DES RETOURS DE COURRIERS

N°1

SIVOM de Levens Conte Escarène et Nice : Courrier réclamé

N°2

Monsieur PIETRI Joseph : est décédé – pas d'ayant droit identifié – Destinataire inconnu à l'adresse indiquée - Affichage en Mairie

Madame BARTHOLOMEI Rosalie : est décédée – Pas d'ayant droit identifié

Destinataire inconnu à l'adresse indiquée - Affichage en Mairie

Madame JUSTAMON Thérèse : adresse connue - courrier avisé par huissier non réclamé – affichage en Mairie

Monsieur PIETRI Charles : Courrier réclamé

N°3

Madame TOSCANO : Courrier réclamé

N°4

Madame Veuve SEMERIA Michèle : courrier réclamé

Monsieur MASSENA Christophe : Pli avisé et non réclamé

Monsieur MASSENA Vincent : courrier avisé par huissier non réclamé - affichage mairie

Monsieur MASSENA GILBERT : courrier réclamé

N°5

Monsieur VIGON Gérard : courrier réclamé

Madame GROS Annie : courrier réclamé

Monsieur VIGON Bernard : courrier avisé par huissier non réclamé - affichage mairie

N°6

Succession de Monsieur BLAN FELIX : tous les ayants-droits ont réclamé leur courrier.

A.D.



N°7

Monsieur GROS Antoine : est décédé – pas d'ayant droit identifié – Destinataire inconnu à l'adresse indiquée - Affichage en Mairie

Monsieur TISCORNI Jean-Marie : courrier réclamé

Madame QUAGLIA Christiane : courrier réclamé

Madame GROS Thérèse : est décédé – pas d'ayant droit identifié – Destinataire inconnu à l'adresse indiquée - Affichage en Mairie

N°8

Monsieur IMBERT Michel : est décédé – pas d'ayant droit identifié – Destinataire inconnu à l'adresse indiquée - Affichage en Mairie

Monsieur IMBERT Marc : inconnu à l'adresse indiquée au cadastre. L'huissier n'a pas pu identifier son domicile – Affichage en Mairie

N°9

Madame POLI Jeanne : Pli avisé non réclamé – Affichage en Mairie

N°10

Monsieur MAUREL Augustin : est décédé – son fils **Monsieur MAUREL José Jacques** a retiré le courrier et a pris contact avec la Régie Eau d'Azur.

N°11

Monsieur BERTONI Alain : courrier réclamé

N°12

Madame BERGEROT Nathalie : courrier réclamé

N°13

DE FONTREBAULT : Destinataire inconnu à l'adresse indiquée – il s'agit d'une société qui n'a plus de personnalité morale. Affichage en Mairie

N°14

Monsieur VERAN Yan : courrier réclamé

N°15 :

Propriétaires du BND A346 : les adresses et noms des propriétaires n'étaient pas mentionnées au fichier du cadastre. Les recherches aux Hypothèques ont donc été engagées et se poursuivent. Dans l'attente de retours d'éléments significatifs, compte tenu des délais, l'affichage a été fait en Mairie.

Ont été identifiés à ce jour :

Mme Eva CASSENAC propriétaire de 29 m², demeurant à PEILLON, 2056, route des Preisses.

Mme Monique FARAUT propriétaire de 60 m², demeurant à SAINT VALLIER DE THIEY, 21, Allée des Chênes.

A.P.

